

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-01-09– URBANISME (2.1) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui a modifié les dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L 153-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 prescrivant l'élaboration du RLPi ;

Considérant que la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) a prescrit l'élaboration d'un RLPi sur son territoire ;

Considérant que la CC2T souhaite que ce document promeuve la protection du cadre de vie et des paysages tout en favorisant le développement économique, notamment le commerce, l'artisanat et le tourisme ;

Considérant que les orientations fixées pour le RLPi légitimeront les choix réglementaires faits dans ce document, il est important qu'un débat au sein de l'assemblée délibérante permette aux élus de s'exprimer sur les objectifs proposés.

Il est proposé de fixer au futur RLPi les orientations suivantes :

- Orientation 1 : améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et le long des axes structurants de la commune de Toul en réduisant la présence des publicités et préenseignes de grand format
- Orientation 2 : maintenir une faible pression publicitaire dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants afin de préserver la qualité paysagère et le cadre de vie
- Orientation 3 : encadrer strictement les publicités et préenseignes dans les secteurs de protections patrimoniales en adéquation avec les enjeux architecturaux et patrimoniaux
- Orientation 4 : sur les 20 communes appartenant au Parc Naturel Régional de Lorraine, maintenir l'interdiction des publicités ou autoriser une publicité fortement limitée en adéquation avec les enjeux de protections paysagères
- Orientation 5 : réduire l'impact des dispositifs publicitaires et enseignes lumineux y compris numériques afin de diminuer la pollution lumineuse en lien avec le PCAET
- Orientation 6 : préserver le cadre architectural et patrimonial des centres-villes et des secteurs patrimoniaux avec une attention particulière au centre-ville de Toul
- Orientation 7 : maîtriser les enseignes dans les zones commerciales et d'activités

- Orientation 8 : assurer la bonne insertion paysagère des enseignes dans les secteurs mixtes et les secteurs à dominante résidentielle
- Orientation 9 : tendre vers une harmonisation règlementaire sur les 41 communes
- Orientation 10 : favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire en conciliant préservation des paysages et la bonne visibilité des activités

Vu la commission urbanisme du 23 janvier 2025

Vu la commission des maires du 7 février 2025

Les élu(e)s du conseil communautaire actent la tenue du débat sur les orientations du RLPi en conseil communautaire et autorisent monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250227-2025_01_09-